

MÉDECINE FOETALE

(Diplôme Interuniversitaire de)
avec Besançon, Dijon, Nancy et Reims

- **Objectifs** : Acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de la médecine foetale dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats des différentes techniques invasives.

Le but de ce DIU est d'améliorer la qualité de la prise en charge des patientes ayant besoin d'un diagnostic prénatal, et de rechercher une meilleure qualité de formation théorique et pratique en rendant uniforme les conditions d'inscription, le programme de l'enseignement et le contrôle des connaissances.

- **Durée** : 1 an **Nombre de places** : Non limité

- **Droits à payer** :

- **Si inscription unique à ce seul diplôme ou comme 1^{er} DU (si plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs (261,10 €) + droits pédagogiques (382 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs (189,10 €) + droits pédagogiques (184 €)

- **Si inscription seconde : comme 2^{ème} ou énième DU (car plusieurs DU)**

En 1^{ère} année : droits administratifs réduits (168 €) + droits pédagogiques (382 € ou 0 €*)

Année mémoire : droits administratifs réduits (122 €) + droits pédagogiques (184 €)

* 382 € - tarif normal

* 0 € pour les étudiants en cours de D.E.S.

- **Enseignants responsables** :

Dr SANANES Nicolas

Service de Gynécologie-Obstétrique – CMCO-HUS – 19 rue Louis Pasteur – BP 4120 – 67303 SCHILTIGHEIM Mèl : nicolas.sananes@chru-strasbourg.fr
03 69 55 33 97

Pr. R. FAVRE

Service de Gynécologie Obstétrique – CMCO-HUS – 19 rue Louis Pasteur – BP 4120 – 67303 SCHILTIGHEIM
☎ 03 69 55 34 44 Mèl : romain.favre3@gmail.com

Secrétariat : Mme NOURI Aurélie Mèl : aurelie.nouri@chru-strasbourg.fr ☎ 03 69 55 34 15

- **Public concerné** :

- Les médecins spécialistes.
- Les étudiants en cours de formation au-delà du 2^{ème} semestre de formation dans leur spécialité.
- Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'études, après accord du coordonnateur ou d'un membre du conseil pédagogique.
- Les médecins spécialistes (radiologie, pédiatrie, chirurgie infantile, généticien) intéressés par la médecine foetale après accord du Coordonnateur ou d'un membre du conseil pédagogique et les étudiants en cours de formation au delà du 2^{ème} semestre de formation dans ces spécialités.
- Les médecins intéressés par la médecine foetale après accord du coordonnateur local ou inter-régional.
- Les médecins étrangers justifiant du même niveau d'étude, après accord du coordonnateur local ou inter-régional.
- Les Sages-Femmes titulaires d'un diplôme d'Etat ou l'équivalent pour les étrangères.

- **Cours et programme : Cf. enseignant responsable**

L'enseignement est sous la forme de semaines bloquées. (3 séminaires : 2 à Strasbourg et 1 à Nancy)

La partie théorique comporte environ 100h et est composée des modules suivants :

Génétique/Cytogénétique (15h)	Prise en charge obstétricale (35h)
Embryologie (5h)	Prise en charge pédiatrique (13h)
Fœtopathologie (5h)	Aspects et prise en charge psychologiques (5h)
Imagerie (Echo, IRM, Rx) (15h)	Aspect organisationnel (5h)

L'enseignement pratique est dispensé sous forme de stages dans des services reconnus validant par le Conseil Pédagogique du D.I.U. La durée de l'enseignement pratique comporte deux modalités qui peuvent être complémentaires.

- Tous les candidats doivent participer à un minimum de 20 réunions pluridisciplinaires au sein d'un ou de différents Centre pluridisciplinaire.
- D'autre part, les candidats gynéco-obstétriciens peuvent prendre part à un stage clinique au sein d'une équipe de diagnostic agréé par le conseil pédagogique pour une durée minimale de 20 vacations.
- Les autres spécialistes peuvent participer à un tel stage sans qu'il soit obligatoire.
- Les candidats étrangers, après avis du conseil pédagogique, peuvent remplacer les réunions de Centre Pluridisciplinaire par des structures similaires de leur pays.

- **Examens :**

Seuls sont admis à se présenter les étudiants ayant suivi l'enseignement requis et accompli leurs stages pratiques.

L'examen écrit comporte 5 questions notées sur 20 (moyenne générale sur 20).

- **Mémoire :**

Un mémoire bibliographique est exigé pour la validation du DIU. Son coefficient est égal à celui de l'épreuve écrite. Il est évalué par les membres du jury. Il doit être envoyé en **5 exemplaires au Pr Romain FAVRE (CMCO) avant le _____** (le cachet de poste faisant foi).

L'appréciation du mémoire est assurée par un jury interrégional en veillant à ce que les candidats soient jugés par un jury comportant au moins un enseignant venant d'une autre région que celle dans laquelle le candidat est inscrit. La présentation orale du mémoire aura lieu **le _____**.